



Fédération Nationale des Syndicats
de l'Assainissement et de la
Maintenance Industrielle
91, avenue de la république
75011 PARIS
Tél. : 01 48 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42
Web: www.fnsa-vanid.org

CONGRES FNSA 2019 **Du Mercredi 2 octobre 2019** **Au Sables d'Olonne**

Ouverture du Congrès **par Yann MADELINE Président de la FNSA**

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Je suis très heureux de vous accueillir, pour ce premier congrès FNSA sous ma présidence, aux Sables d'Olonne qui est aussi l'occasion d'organiser l'expo FNSA comme tous les deux ans grâce à la participation active d'André ROUET que je remercie plus particulièrement.

Nous aurons le plaisir, après les assemblées générales, de nous retrouver dans un grenier à sel du 19^e siècle plus communément appelé « la salorge », pour une soirée conviviale. Quant à l'exposition de matériel, celle-ci aura lieu demain dans l'orangerie du domaine de l'Etablière.

Je remercie aussi l'équipe des permanents de la FNSA pour l'organisation de ce congrès et tout particulièrement Isabelle LEGENDRE que nous avons le plaisir, cette année, d'accueillir parmi nous.

Je vous propose, maintenant, d'aborder la partie statutaire du congrès; l'assemblée générale ordinaire de notre fédération, puis les assemblées générales du SNEA, du SMI2D et du SYNCRA.

Par ailleurs, nous reviendrons sur les travaux du SYFFA, du SYNABA et exceptionnellement pas APLICA, personne n'étant présent aujourd'hui pour les représenter.

Enfin et surtout, je souhaite partager avec vous le plaisir d'accueillir aujourd'hui la Chambre syndicale des 3D et plus particulièrement sa Déléguée Générale en la personne de Brigitte GUILLOT, son Président, Patrick GRAVEY et le Président de leur commission sociale, Dominique WAZZAU.

Je prendrai bien entendu le temps de vous les présenter et de vous expliquer la raison de leur présence aujourd'hui et de leur laisser la parole afin de présenter leur syndicat et la profession des 3D.

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FNSA

Je vous propose d'ores et déjà d'ouvrir l'assemblée générale ordinaire de la FNSA et de vous présenter mon rapport moral. Fabrice ERVAL, Président de la Commission Paritaire Permanente de négociation et d'interprétation, interviendra ensuite pour faire état des travaux passés et en cours de la CPNE et de la CPPNI et Philippe Maillot fera un point sur les finances de la FNSA.

Rapport moral de Yann MADELINE, Président de la FNSA

Concernant la vie de la fédération, la nouvelle équipe élue fin 2018 composée aussi et surtout de professionnels aguerris, a entamé une réflexion dynamique sur la communication de la FNSA dans son ensemble.

Il a été décidé de réorganiser la communication interne d'une part, pour les adhérents, notamment par la création d'une partie « Forum » sur le site internet de la FNSA afin d'être plus réactif, pouvoir consulter les adhérents d'une manière plus directe et créer des discussions autour d'une problématique, avec des réponses entre professionnels.

D'autre part, entre la FNSA et les différents syndicats, afin de fluidifier l'information en interne et de partager sur des thèmes communs comme, par exemple, celui de l'attractivité des métiers.

Enfin, une communication qui permet aussi de renforcer la cohésion entre les délégués régionaux et la FNSA. En effet, il a été convenu de mettre en place une journée FNSA dans chaque région (découpage fédéral) tout au long du mandat. Cette initiative vient de la volonté de mieux identifier la fédération et ses métiers auprès des professionnels et des institutionnels. L'objectif est d'apporter de la matière technique, du relationnel et de la visibilité. Les délégués régionaux sont intégrés à la réflexion pour cibler le lieu, la période et apporter la teinte régionale sur le déroulé de la journée (la prochaine sera organisée par B.NUCCI dans l'est).

Le programme est le suivant :

2020 : EST, CENTRE-EST, NORD, OUEST

2021 : SUD-EST, CENTRE-OUEST, SUD-OUEST

Mais il a aussi été décidé d'étendre la communication externe en investissant davantage sur les salons dont la fréquentation est croissante comme le carrefour de l'eau, développer l'image de la FNSA et sa présence sur les réseaux sociaux tels que LinkedIn, twitter et Facebook. Enfin, l'importance aujourd'hui du média vidéo amène la FNSA, outre sur le sujet des métiers, à réaliser une vidéo institutionnelle afin de pouvoir la mettre en avant lors de divers événements.

Bien entendu, la FNSA continue à travailler avec l'appui de différents interlocuteurs pour défendre et faire connaître la profession ; avec la DGT sur le thème du rapprochement de branche ou du bonus-malus sur les contrats courts, la DGEFP sur le choix de l'OPCO ou le CAP assainissement, la CPME pour faire passer des amendements sur les propositions et projets de loi comme celui de l'exonération de TICPE pour le gazole non routier et les autres fédérations professionnelles sur des thématiques communes et l'administration fiscale pour des demandes d'interprétation de réglementation TVA sur nos métiers.

En fonction, aussi, des thématiques: l'INRS sur le CATEC et les obturateurs, la CNAM sur les recommandations pompage de déchets et nettoyage haute pression, la CARSAT, la CRAMIF et l'OPPBTP sur l'amiante et l'ASTEE et l'afnor pour les commissions assainissement et le contrôle des réseaux.

Il est indispensable, pour la FNSA, de continuer à entretenir ce relationnel afin de protéger au mieux les intérêts de la profession et d'œuvrer ensemble à son évolution de manière active et positive.

Et c'est notamment le travail réalisé par les adhérents de la FNSA, au sein des commissions, qui permet d'œuvrer à la crédibilité technique de la profession.

La commission qualitass s'est réunie déjà trois fois cette année pour les entreprises adhérentes auditées dans cette démarche.

La commission technique et sécurité, Présidée par Daniel BERTHE que je remercie, élabore un guide de bonnes pratiques sur les obturateurs, remet à jour le livret d'accueil, rappelle l'importance de la R502 concernant le pompage et travaille sur la prochaine recommandation sur la haute pression et reste aussi attentive aux événements plus tragiques avec la commission REX et les différentes formations CATEC et AIPR.

Le groupe de travail amiante, Présidé par Guy EVEILLEAU que je remercie, continue à se réunir fréquemment.

Sur ce sujet, pour l'hygiène immobilière, les différentes réunions de travail ont permis de définir des modes opératoires validés dans le cadre du projet CARTO auquel nous sommes associés. Ils ont d'ailleurs été diffusés auprès des adhérents, avec un guide méthodologique.

Pour le curage, en l'état actuel du faible nombre de chantiers test malgré le nombre croissant de conventions de partenariat avec plusieurs collectivités (Rennes, Nantes, Grand Chambéry et bientôt le Val de Marne), il n'est pas possible de prétendre à une protection garantie des adhérents placés en dessous du seuil sanitaire de 5 fibres/litre. De plus, les travaux doivent être réalisés en sous-section 4 avec ce que cela impose en termes de formation du personnel et de précautions obligatoires.

Et reste en suspens la question des interventions d'urgence pour lesquelles il est nécessaire de valider la possibilité de réaliser les travaux sans tenir compte du risque amiante, comme cela est défini dans le décret publié sur la RAT (repérage avant travaux).

Ainsi, aujourd'hui, la FNSA préconise à ses adhérents de prendre les mesures adaptées, et non standardisées, en fonction notamment du matériel utilisé, pour intervenir auprès des donneurs d'ordres.

Enfin, pour information, la commission ANC se trouve à nouveau relancée et la CPNE ainsi que la CPPNI (antérieurement commission sociale) jouent un rôle toujours aussi important. Fabrice ERVAL nous fera un retour sur les principaux travaux dans quelques instants.

A noter la collaboration étroite de la FNSA avec le S3C; c'est l'occasion de rappeler que le 17 avril dernier, le S3C et le SIR ont conclu un accord de reconnaissance mutuelle et d'équivalence entre les deux entités.

Cet accord est historique, il s'inscrit dans la démarche initiée, en 2008, entre le S3C et le SIR qui vise à améliorer la sécurité des intervenants en nettoyage haute pression et en pompage sous vide sur les sites industriels. Cette reconnaissance mutuelle et d'équivalence permettra, non seulement, de faciliter la mobilité et les interventions transfrontalières des entreprises mais également de devenir le modèle à suivre pour étendre la démarche aux pays européens.

Les travaux des commissions répondent particulièrement à un des objectifs fédéral principal qu'est l'accompagnement des adhérents en les informant et les soutenant dans leur quotidien (à différents niveaux; social, juridique, technique, communautaire).

Les questions continuent à être effectivement nombreuses et diverses et les permanents tiennent à être à l'écoute de leurs demandes.

Le site internet est mis à jour en conséquence, mettant à disposition des adhérents, les comptes rendus des réunions et les différentes informations contenues dans les circulaires et les flash infos (une quinzaine depuis le début de l'année), dont les sujets traitent du mouvement des gilets jaunes, des évolutions sociales, fiscales, des minima sociaux de la branche, du nouvel OPCO, du rendez-vous de la FNSA avec les constructeurs etc... il existe ainsi une circulaire récapitulative de toutes les circulaires FNSA depuis 2015 à votre disposition sur le site internet.

Par ailleurs, une newsletter FNSA est diffusée aux adhérents, tous les deux mois, sur l'actualité fédérale et syndicale et sur tous les sujets qui touchent les adhérents de près ou de loin susceptibles de pouvoir être approfondis ou qui le sont déjà avec des renvois vers les notes d'information directement sur le site internet.

Enfin, l'info passe désormais par les réseaux sociaux sur lesquels, grâce à Alban, nous sommes de plus en plus présents notamment pour relayer les informations publiées par les adhérents FNSA.

Les sujets sont, comme vous le savez, nombreux et varient aussi en fonction de l'actualité sociale et économique.

Les deux chantiers phares de cette année, et, qui le resteront pour les prochains mois, voire les prochaines années, sont pour la profession:

- ✓ D'une part, l'attractivité des métiers et la difficulté commune à toutes les entreprises, de recruter.

Pour ce faire, la FNSA met en œuvre, grâce à l'appui des administrateurs des différents syndicats (SNEA et SMI2D), une réflexion approfondie sur le sujet qui donne lieu au prochain tournage de vidéos métiers à destination des jeunes et des Centres de Formation des Apprentis (avec l'aide aussi d'un youtubeur), à l'étude d'une méthode de recrutement (exemple de différentes entreprises adhérentes qui mettent en place le dispositif HOPE pour l'emploi et la formation, en direct, de personnes immigrées, avec l'aide de pôle emploi).

- ✓ Et d'autre part, le chantier du rapprochement de branches que nous évoquons chaque année avec un peu plus de certitudes et de convictions.

En effet, le rapport Poisson de 2009 évoquait déjà la nécessité de réduire le nombre de branches professionnelles autrefois chiffré à 750. Aujourd'hui, 10 ans après, la mission a été confiée, par la Ministre du Travail, Madame PENICAUD, à Pierre RAMAIN, Maître des requêtes au conseil d'État, d'élaborer un rapport sur les prochains critères de rapprochement de branches. Ce rapport devait être finalisé, initialement, aux alentours du 24 juillet mais sera connu finalement mi-octobre.

La volonté du gouvernement semble donc de réduire le nombre de branches à 100 voire 50. Outre le fait que de nombreuses questions se posent quant à l'objectif suivi par le gouvernement en termes de chiffres et de création de nouveaux critères de restructuration

de branches (effectif ? formation professionnelle ?), la question essentielle pour notre branche est de déterminer l'objectif à atteindre en terme de cohérence économique et sociale qui permettra de diriger les choix de rapprochements et de construire un argumentaire solide en cas de demande de fusion imposée par le ministère.

Néanmoins, sur ce sujet, la FNSA a décidé de prendre les devants. Suite à la première rencontre, en septembre 2018, avec la DGT sur ce sujet, la FNSA les a rencontrés à nouveau, en septembre dernier, mais cette fois avec un solide atout qu'est la chambre syndicale des 3D avec qui nous élaborons un projet de rapprochement de branches cohérent à bien des égards. Et c'est dans le cadre de ce projet, que nous avons plaisir de laisser la parole à la CS3D pour se présenter à vous.

Présentation vidéo de l'activité des 3D puis présentation orale des trois invités.

Fabrice ERVAL prend donc le relais pour faire état des travaux de la CPPNI et de ses futurs travaux de rapprochement puis de ceux de la CPNE relatifs à la formation professionnelle.

Suite à la diffusion de la présentation des activités des 3D et à l'intervention de nos hôtes, il convient de rentrer un peu plus dans le détail en vous présentant les travaux de la CPPNI qui mettent « en musique » le projet de rapprochement des deux branches.

Il est important de nous situer chronologiquement pour suivre le raisonnement des travaux. Pour rappel, l'année dernière à la même date, le Ministère du Travail imposait aux branches professionnelles, en ce qui concerne la formation professionnelle, de choisir un OPCO parmi 12 au lieu et place d'un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) avant la fin de l'année. Ce dernier devant obligatoirement relever d'une des 12 filières prédéfinies selon une certaine notion de « cohérence économique » dans lesquelles, le secteur de l'assainissement et de la maintenance industrielle n'était pas identifié.

En l'absence d'accord des OS et des OP pour notre secteur, c'est finalement la DGT qui a décidé pour la branche par un arrêté du 29 mars 2019.

La branche assainissement et maintenance industrielle est dorénavant rattaché à l'OPCO économie de proximité (anciennement AGEFOS PME) rejoignant ainsi notamment la branche des 3D, et s'éloignant, de ce fait, de la branche du déchet actuellement dans l'OPCO FIMO (forte intensité de main d'œuvre) avec, notamment, la branche de la propreté.

Cette même notion de « cohérence économique » s'est retrouvée dans les propos de la Ministre du travail quant au mouvement de rapprochement des branches.

C'est donc en s'appuyant sur cette notion que les branches des 3D et de l'assainissement ont décidé de prendre les devants et de rencontrer la DGT en septembre dernier pour rappeler la nature des métiers qui sont les nôtres, de mettre l'accent sur l'hygiène, la salubrité publique et la maintenance environnementale. Et, d'appuyer, aussi, nos propos sur cette notion de cohérence eu égard à deux secteurs d'activités représentés essentiellement par des entreprises de services de proximité, privilégiant les relations B to B et B to C, avec une présence territoriale importante et composés principalement de TPE/PME.

Le rapprochement des deux branches paraît dorénavant évident tant aux yeux des pouvoirs publics que des organisations syndicales de salariés qui ont déjà eu l'occasion de se côtoyer lors de deux précédentes réunions paritaires.

Par ailleurs, les deux branches ont pris l'initiative d'être accompagné d'un avocat (cabinet BARTHELEMY, Maître DENKIEWICZ) qui a participé à la dernière commission sociale interbranches afin d'expliquer, avec beaucoup de clarté, les enjeux et les obligations du rapprochement, de répondre aux différentes questions et de présenter une trame de protocole

d'accord de méthode qui sera probablement signé à la prochaine réunion, le 8 octobre prochain.

C'est ce mot particulièrement « savant » de « protocole d'accord de méthode » qui m'amène à vous expliquer brièvement ce qui attend les deux branches.

Samantha FOULON prend la parole pour présenter la procédure de rapprochement (ppt procédure : diapo 13).

Voici la procédure mise en place par la réglementation lorsqu'il est prévu un rapprochement volontaire de branche.

L'acte fondateur du rapprochement des branches est l'accord de champ (article L.2261-33 du code du travail) qui est négocié par les organisations patronales et les organisations syndicales et déposé au Ministère du travail pour faire l'objet d'un arrêté de fusion des champs.

A partir de la publication de cet arrêté, un délai de 5 ans commence à courir pour négocier avec les organisations patronales et syndicales la nouvelle convention qui peut prendre la forme soit d'une nouvelle convention en partant d'une page blanche soit d'un socle commun (formation professionnelle, prévoyance etc..) avec des annexes sectorielles.

Néanmoins, au vu des rapprochements qui ont déjà eu lieu, et sur les conseils notamment de notre avocat commun, il est préconisé de mettre en place en amont de l'accord de champ faisant courir le délai, un accord de méthode, ni plus ni moins un contrat entre les deux branches (organisations syndicales de salariés et organisations patronales) relatif aux méthodes de négociations (nombre de réunions, composition des réunion, lieu des réunions, délai des négociations, les thèmes de négociations, le calendrier, etc...) ce qui permet d'anticiper les difficultés avant un accord formel appelé « accord de champ ».

Par ailleurs, il est important de retenir que l'accord de champ a pour conséquence de déclencher un nouveau calcul de représentativité sur le nouveau champ conventionnel « fusionné » ce qui n'est pas sans impact sur les négociations et sur les accords applicables dans les différentes branches.

Pendant ce délai de 5 ans, plusieurs conventions collectives peuvent continuer de s'appliquer jusqu'à harmonisation totale.

Fabrice ERVAL poursuit.

L'activité des prochains mois de la commission sociale des deux branches sera donc dense et nécessitera la participation active des représentants d'entreprises adhérentes à la FNSA dans la mesure où il s'agit de la négociation des différents thèmes de la CCN vous concernant. Les organisations syndicales de salariés seront, pour leur part, bien présentes et en nombre.

Néanmoins, cette commission interbranches ne met pas de côté l'existence de la CPPNI de notre branche AMI qui continuera à travailler sur des sujets qui lui sont propres comme les salaires, l'accord d'avril 2019 a été signé par 3 syndicats sur 5 marquant une avancée importante, +1,8 % d'augmentation pour les minima, rétroactif à mars, + 2,20 % pour l'indemnité de repas (à hauteur du montant prévu par les dispositions légales), +10% pour la prime de nuit et les astreintes.

Et la mise en place d'un calendrier de négociations sur les thèmes suivants : la gestion des fins de carrières, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, les classifications et les coefficients et l'attractivité des métiers.

Les négociations sur ces thèmes ont, bien entendu, été ralenties en raison de la mise en place particulièrement lente des OPCO permettant, avec l'observatoire des métiers, une étude pointue sur ces sujets.

Pour autant, et je reprends ce qu'expliquait Yann sur le sujet, l'attractivité des métiers a été traitée prioritairement par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. En effet, le budget qui nous restait dédié par les anciens OPCA et la nécessité d'agir rapidement eu égard aux retours des différents syndicats de la profession, ont eu pour conséquences de nous rapprocher d'une société de tournage spécialisée en la matière. Les tournages commenceront le 22 octobre notamment dans les entreprises DETRE, Malesieux et idetec, merci à eux.

Comme vous pouvez le constater, les branches sont, depuis deux ans, très sollicitées pour se rapprocher, ce qui met particulièrement de côté les sujets métiers. Les travaux prévus sont importants mais nous ne mettons pas de côté les échanges avec les partenaires sociaux sur les aspects techniques de notre profession. Le 9 octobre prochain la CPPNI portera d'ailleurs essentiellement sur des thèmes qui sont importants pour nos entreprises comme les frais de santé, et les sujets traités par la commission technique et sécurité de la FNSA (formation CATEC, AIPR, mono opérateur, obturateurs...), je remercie, à ce titre, la participation de Daniel BERTHE.

Il est important de prendre conscience du tournant que prend notre convention collective et notre branche et de penser à contribuer à son évolution dans le respect des besoins des entreprises de notre secteur.

Je reste disponible ainsi que Samantha FOULON pour répondre à vos questions.

Yann MADELINE remercie particulièrement l'investissement de Fabrice ERVAL sur ce sujet ainsi que les membres de la CPPNI, qui, je l'espère, comme a pu vous l'exposer Fabrice, accueillera de plus en plus de représentants d'entreprises pour mener à bien ses travaux conventionnels.

Je donne la parole maintenant à Philippe MAILLOT pour faire un point sur les comptes de la FNSA.

Nos comptes (le bilan et le compte de résultats pour 2018) ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration le 13 juin dernier mais ne sont pas encore publiés au journal officiel.

Nos finances sont donc saines et gérées de manière rigoureuse, je remercie à ce titre Isabelle LEGENDRE.

Pour autant, le nombre de cotisants a diminué (de 154 entités en 2018 à 129 aujourd'hui). Au niveau des rentrées de cotisations, on note une régression à la date du mois d'octobre 2019 par rapport au mois d'octobre 2018 soit une rentrée de cotisations FNSA, SYFFA, SYNABA de 645 500 euros contre 662 043 euros l'année dernière.

Sur l'année et toutes rentrées confondues, nous étions à 724 603 euros en 2016, 716 877 euros en 2017, 647 769 euros en 2018 et nous serons légèrement en dessous à la fin de l'année 2019.

Première résolution, l'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion rédigé par Yann Madeline, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donne quitus au Président Yann Madeline pour sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Yann MADELINE remercie Philippe MAILLOT et le rapport moral étant maintenant terminé, il soumet celui-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président Yann MADELINE lève la séance.

Annexe : slides AG FNSA



Congrès annuel FNSA 2019

Ouverture des AG par Yann MADELINE, Président de la FNSA

Déroulement des réunions statutaires

- ✓ Tenue des Assemblées générales
 - AG FNSA
 - AG SNEA – AG SMI2D – AG SYNCRA
 - Rapport moral, rapport financier,
 - Point des travaux du SYFFA, du SYNABA
- ✓ Accueil de la Chambre Syndicale des 3D

Congrès annuel FNSA 2019

Assemblée générale ordinaire



Président: Yann MADELINE

Les Sables d'Olonne, le 2 octobre
2019

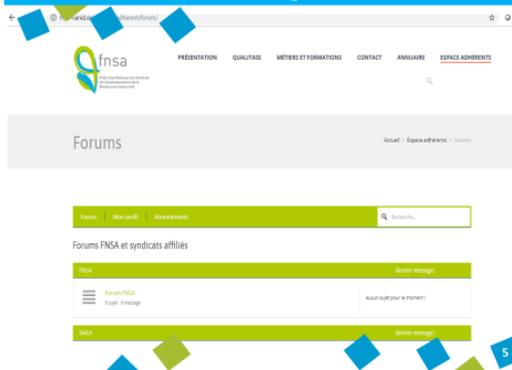
Congrès annuel FNSA 2019

La vie de la Fédération: Une nouvelle équipe d'élus à la FNSA pour une nouvelle dynamique

Focus sur :

- ✓ **une communication interne réorganisée**: valorisation des adhérents, développement des échanges entre syndicats, renforcement de la cohésion délégués régionaux/FNSA,
- ✓ **une communication externe étendue** : salons, réseaux sociaux et vidéo institutionnelle

Congrès annuel FNSA 2019



Congrès annuel FNSA 2019



Congrès annuel FNSA 2019

La FNSA travaille avec l'appui de différents interlocuteurs sur des sujets fédéraux pour 2019 et après...

- ✓ Sur les **thèmes social, fiscal et de la formation professionnelle** avec la Direction Générale du Travail, l'administration fiscale, la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la CPME et les autres fédérations professionnelles
- ✓ Sur des **thèmes techniques et liés à la santé et la sécurité au travail** avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, l'INRS, la CRAMIF, la CARSAT et l'OPPBT, les Ministères (Environnement, Travail et Bercy), l'Astee et l'afnor.

Un travail rigoureux au sein des différentes commissions de la FNSA

- ✓ Qualitass : commissions récurrentes et nombre d'audits en évolution
- ✓ Commission technique et sécurité: AIPR, obturateurs et REX
- ✓ Groupe de travail amiante
- ✓ Commission ANC relancée
- ✓ Une CPNE et CPPNI hyper active

8

L'objectif fédéral principal passe par l'information des adhérents...

- ✓ Des permanents disponibles pour les adhérents
- ✓ Un site internet mis à jour avec un forum par syndicats
- ✓ Des circulaires d'infos et des flashes infos au fil de l'eau de l'actualité...
- ✓ Une newsletter tous les deux mois
- ✓ Une présence sur les réseaux sociaux

9

Pour préserver au mieux les intérêts de la profession au cœur d'une actualité très dense

- ✓ L'attractivité du métier et les difficultés de recrutement: la FNSA réagit...
- ✓ Le rapprochement de branche: la FNSA « précurseure » et bien accompagnée...

10

Accueil et Présentation de la Chambre syndicale des 3D

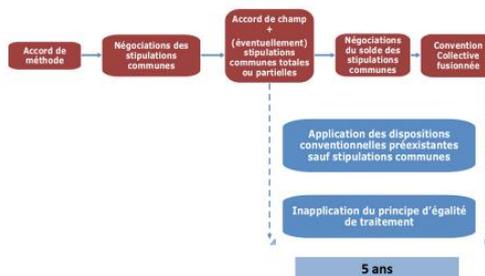


11

Grâce au travail de la CPNE et de la CPPNI

- ✓ Dans le domaine social
 - Les négociations sociales abouties et en cours
 - Le chantier du rapprochement de branche avec la branche des 3D
- ✓ Dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle:
 - Nouvel OPCO
 - Nouvelle politique de formation professionnelle

12



13

Point financier

- ✓ Des finances saines et une gestion très rigoureuse
- ✓ Une régression de nos rentrées de cotisations en octobre 2019 par rapport à octobre 2018

14